

Collège du Léman
Vendredi 4 octobre 2019.
Enseignement de spécialité, Histoire Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques.

SUJET I – COMPOSITION :

Les limites de la démocratie directe et de la démocratie représentative.

Conseils pour rédiger :

- Prenez le temps de bien lire le sujet pour ne pas le déformer
- Ne passez pas trop de temps sur le brouillon (15 minutes à 20 minutes)
- Construisez le plan avant la rédaction
- Ecartez le hors sujet
- Pour argumentez citez des exemples précis
- Utilisez davantage le présent de narration pour rédiger.

SUJET I – Etude critique de documents :
La démocratie Indienne est-elle représentative ?

- 1/ Présentez les documents (nature, contexte, résumé)**
- 2/ Relevez et expliquez les éléments qui justifient que l'Inde puisse être considérée comme la plus grande démocratie du monde.**
- 3/ Donnez les limites du système démocratique Indien.**
- 4/ Synthèse : Montrez que la représentativité de la démocratie indienne présente des limites.**

Document 1 : Les défis de la démocratie Indienne :

L'Inde est une fédération, l'Union indienne, composée de 29 États (depuis mai 2014), auxquels viennent s'ajouter 7 territoires administrés directement par New Delhi. Elle comptait 814 millions d'électeurs lors du dernier scrutin national de 2014 dont 551 se sont déplacés pour voter aux dernières élections législatives d'avril 2014. Ces électeurs élisent leurs représentants à l'échelon fédéral et à celui des États, lors de scrutins au suffrage universel. Les 1687 partis politiques indiens, nationaux comme régionaux, offrent un éventail de choix plus large que dans n'importe quelle démocratie occidentale. La presse qui bénéficie de la liberté d'expression compte plus de 82 000 journaux, lus par 130 millions de lecteurs. (...) La certitude de vivre en démocratie se double de nombreuses interrogations sur la représentativité de ce régime, quand le pays connaît un tel niveau d'analphabétisme, de corruption et d'inégalités en tout genre, et sur son efficacité dans la mise en œuvre du processus de développement.

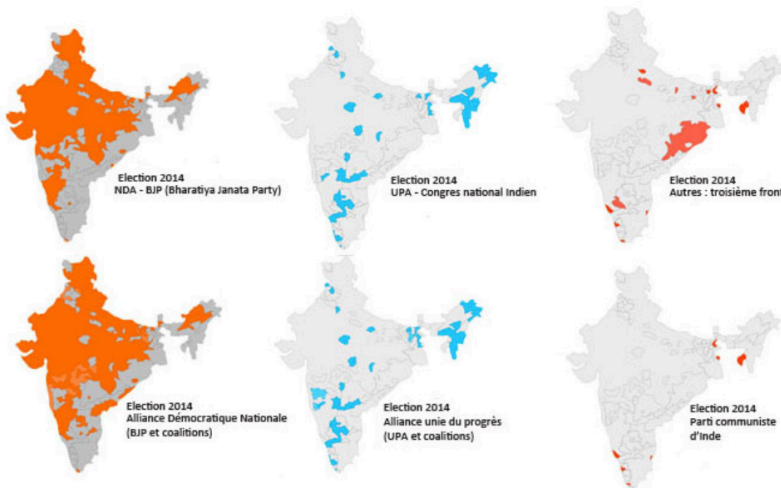
La Constitution stipule que l'Inde est une « **république démocratique, souveraine et laïque** ». L'Assemblée législative nationale, est élue au **suffrage universel** par tous les citoyens majeurs de plus de 21 ans (âge abaissé à 18 ans en 1989) résidant en Inde. La Constitution garantit des Droits fondamentaux, à savoir une liste de Droits de l'homme. Le pays se dote également d'une justice indépendante et, sur le modèle américain, d'une Cour suprême, ainsi que d'une Commission électorale, reconnue pour son sérieux.

Pour autant, la démocratie indienne telle qu'elle a été organisée par la Constitution ne ressemble guère à la vision de Gandhi, qui souhaitait au contraire l'avènement d'une démocratie de village, proche du peuple. Pour lui, « la vraie démocratie ne peut pas être réalisée par vingt hommes au niveau fédéral, elle doit être réalisée par le bas, par le peuple dans chaque village ». Plusieurs États fonctionnent sous des **régimes spéciaux** qui octroient à l'armée des pouvoirs accrus et soumettent les citoyens locaux à des mesures sécuritaires qui les privent des droits dont bénéficient leurs concitoyens dans le reste de l'Union indienne. Il s'agit du Jammu-et-Cachemire, et d'une grande partie des États du Nord-Est. Dans chacun de ces États, des voix s'élèvent pour réclamer l'égalité avec le reste du territoire et l'application de la Constitution, des droits qu'elle garantit et de la démocratie. Un des plus grands défis de Narendra Modi (le premier ministre) sera donc de rassembler les Indiens au-delà des particularismes religieux, de castes, régionaux ou linguistiques. Mais on peut craindre qu'il ne cède au contraire aux sirènes du **majoritarisme**, véritable dévoiement de la démocratie, et n'impose aux diverses minorités la loi du plus fort, comme il l'a fait au Gujarat, État qu'il a dirigé de 2001 à 2014.

Ingrid Therwath, Docteure en sciences politiques, journaliste, responsable des pages Asie du Sud - Courrier International, le 24/03/2015.

Résultats des élections législatives d'avril 2014

Élections législatives indiennes de 2014



Source : d'après <http://www.geocurrents.info/geopolitics/elections/regional-patterns-indias-2014-general-election>, statistiques EIC ;
Crédit : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, ENS-Lyon / DGESCO ; Conception, réalisation : H. Parmentier, UMR 5600 EVS, ENSL

Document 2 :

La carte électorale montre les bastions du BJP (nationalistes Hindous) dans la partie nord et ouest de l'Inde : le parti a remporté 190 des 225 sièges de l'Hindi Belt ; il est aussi très représenté dans les zones urbaines grâce au vote des classes moyennes. Le Parti du Congrès résiste dans les États peu peuplés du Nord-Est et dans les zones rurales du Centre-Sud de l'Inde. Les partis les plus à gauche ont des élus dans l'Odisha, dans le Tripura, le Kérala et quelques districts de la plaine du Gange. Les partis régionaux ont bien résisté dans l'Est et le Sud du pays. L'Inde compte ainsi 22 députés musulmans alors qu'ils représentent 14 % de la population.